

La sensibilisation au handicap psychique



Groupement de coopération médico-sociale financé
par l'Agence Régionale de Santé



Pourquoi une sensibilisation ?

En 2018, le Crehpsy a animé 78 actions de sensibilisation au sein des établissements et institutions qui en avaient fait la demande, représentant un nombre de 1249 bénéficiaires professionnels qui travaillent principalement dans les secteurs sociaux et médico-sociaux.

Plusieurs sessions sont également organisées dans les territoires des Hauts de France ainsi que dans nos locaux, sur Loos et sur Amiens.

L'action de sensibilisation intéresse les établissements et les personnes qui y participent pour plusieurs raisons :

Le handicap psychique est un handicap qui reste encore mal connu

Les questions de santé mentale sont encore mal connues du grand public et les préjugés demeurent avec des conséquences négatives pour les personnes et leurs proches. Aussi, les questions : « qu'est-ce que le handicap psychique ? », « quelles différences entre trouble et handicap » restent régulièrement posées.

Son objectif et les modalités pédagogiques correspondent à un besoin

L'action de sensibilisation apporte des éléments de compréhension générale sur ce qu'est le handicap psychique et la situation de handicap psychique. Elle dure environ trois heures et est destinée à tous les établissements, services ou organismes qui souhaitent en bénéficier. Elle est animée par un(e) psychologue qui a une expérience significative dans le champ du handicap psychique. Elle repose sur des méthodes pédagogiques participatives et des supports variés (extraits vidéos, diaporamas...). Il arrive parfois que des personnes concernées nous accompagnent pour apporter leur témoignage. Cette action se veut accessible à tous.

C'est un moyen de parler le même langage

L'action de sensibilisation au handicap psychique est un moyen d'obtenir des connaissances de base sur ce qu'est le handicap psychique mais est aussi un moment propice aux échanges.

Comment s'inscrire à une sensibilisation ?

Vous accueillez des personnes concernées ou vous vous intéressez à la notion de handicap psychique, vous pouvez bénéficier d'une action de sensibilisation selon deux modalités :

- votre équipe souhaite être sensibilisée à la question du handicap psychique : le Crehpsy intervient dans votre établissement,
- vous souhaitez suivre une sensibilisation au handicap psychique de manière individuelle ou seulement quelques professionnels de votre équipe sont concernés : inscrivez-vous aux sessions prévues au Crehpsy dans différents territoires des Hauts de France.

Cette action est financée par l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France.

Pour plus de renseignements et pour connaître les dates et lieux des sensibilisations vous pouvez vous rendre sur le site du Crehpsy à l'adresse suivante :

<https://www.crehpsy-hdf.fr/rubrique-70.html>

LA SENSIBILISATION AU HANDICAP PSYCHIQUE

OBJECTIFS

Se familiariser avec la notion de handicap psychique et ses conséquences

Appréhender la situation de handicap psychique

CONTENU

Tour de table /Présentations/ Attentes

Statistiques et éléments de contexte sur la santé mentale et la prise en charge des personnes présentant des troubles psychique

Le handicap psychique : définitions, représentations, éléments de la loi de 2005, philosophie d'accompagnement, différences handicap psychique/handicap mental...

Vivre en situation de handicap psychique : vivre avec un trouble psychique, notion de parcours, réseau de soins et d'accompagnement médico-social et social.

Les troubles psychiques : rappel des principaux troubles psychiques existants, en quoi les troubles psychiques créent-ils une situation de handicap.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Jeux du vrai/faux
- Documentaire, témoignage, extraits de films
- Apports théoriques sur diaporama
- Exemples concrets
- Méthodes d'animation favorisant la participation des participants
- Distribution de supports pédagogiques

3 HEURES

PUBLIC

Tout public

PRÉ-REQUIS

Aucun

ANIMATION

Psychologue spécialisé(e) dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique

TARIF

L'action de sensibilisation est financée par l'ARS Hauts de France sur une enveloppe budgétaire dédiée aux actions d'information sur le handicap psychique

CONTACT

Crehpsy Hauts-de-France

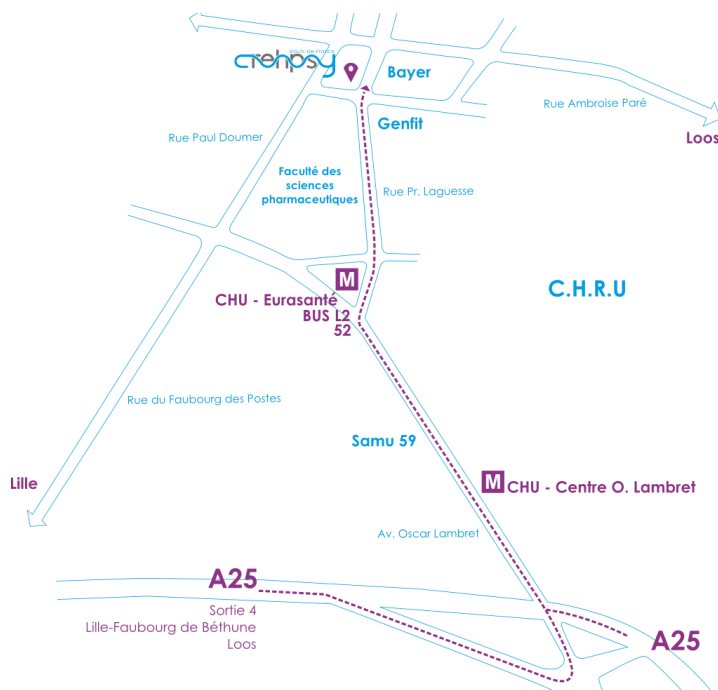
Parc Eurasanté Est
235 avenue de la recherche
Entrée B - Étage 4
59120 Loos

Accès

Métro
Ligne 1 - arrêt CHU Eurasanté

Voiture

Suivre CHRU - Parc Eurasanté



Crehpsy Hauts-de-France

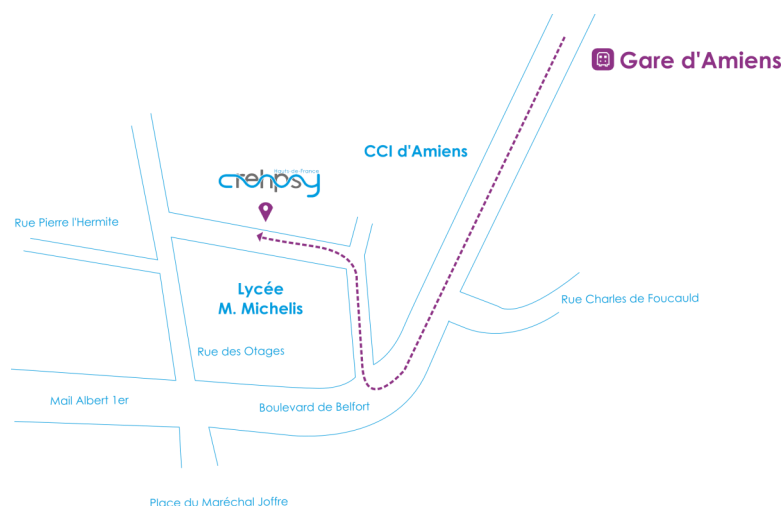
Immeuble « Les Capets »
3 rue Vincent Auriol
Étage 3
80000 Amiens

Accès

Bus
Arrêt Gare d'Amiens

Voiture

Suivre Boulevard de Belfort



Horaires

De préférence sur rendez-vous

Lundi

13h30 - 17h

Du Mardi au Vendredi

9h - 12h30 et 13h30 - 17h

Pour toute demande vous pouvez contacter

Concernant les départements Nord et Pas de Calais

Audrey Alves Lesage, Psychologue
aalves@crehpsy-hdf.fr

Concernant les départements Somme, Aisne et Oise

Marie-Laure Devauchelle, Psychologue
mldevauchelle@crehpsy-hdf.fr

Concernant les sensibilisations à destination des écoles en Hauts-de-France

Suzy Dorion, Secrétaire
sdorion@crehpsy-hdf.fr

03 20 16 56 10
www.crehpsy-hdf.fr